

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

CABINET



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
Union - Discipline - Travail

Abidjan, le 10 OCT. 2023

N/Réf. : 3316 /MT/OSER/DC-bm

## COMMUNIQUE

En application de l'arrêté n° 0126 /MT/CAB du 10 octobre 2024, le Ministre des Transports informe les usagers de la route et les forces de l'ordre que la circulation est interdite, pour les véhicules poids lourds dont le poids total en charge excède 10 tonnes, du **jeudi 10 octobre 2024 à 23H59mn au samedi 12 octobre 2024 à 21h**, sur les axes routiers ci-après :

- *Sassandra – San Pedro ;*
- *Soubré – San Pedro ;*
- *Tabou – San Pedro ;*

Pendant la période ci-dessus mentionnée, la circulation des gros camions est également interdite à l'intérieur de l'agglomération de San Pedro.

Les dispositions prévues au présent communiqué ne concernent pas les véhicules affectés à la livraison de bouteilles de gaz butane et d'hydrocarbure ou disposant d'une autorisation spéciale de circulation.

Le Directeur de Cabinet